

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice :** 19
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 21 juillet,
le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en
date du 15 Juillet s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal
sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du
secrétaire de séance.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, N. FAVRE, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON,
J. BON BETEMPS-PETIT, B. GAUTHIER, L. DECROIX, B. WEILAND, V. SANZO.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : T. MEROT à N. MOLLARD,
M.J DUMAZ à B. GAUTIER, D. MORAIN à J. BON BETEMPS-PETIT, D. COUSTEIX
à V. SANZO.

ABSENTS EXCUSES : EL. PARENT, EV. PARENT, G. PETIT, F. VINIT, A. VINCENT

DELIBERATION N° 2025-041
OBJET : APPROBATION REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES
A PARTIR DE L'ANNEE 2025 / 2026

Rapport de Monsieur Nicolas FAVRE, adjoint au maire

Monsieur l'adjoint en charge de l'enfance jeunesse informe l'assemblée que depuis l'adoption du règlement intérieur des services périscolaires communaux, plusieurs évolutions pratiques nécessitent une actualisation du règlement.

En conséquence Monsieur l'adjoint en charge de l'enfance jeunesse propose au conseil municipal de valider un nouveau règlement applicable à partir de la rentrée 2025 / 2026.

Après lecture du projet de règlement des services périscolaires, annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement des services périscolaires annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires au traitement de ce dossier et d'informer les familles.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme

Le maire
Christian BERTHOMIER

Le secrétaire de séance
Lionel DECROIX